



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Séparatisme

Question au Gouvernement n° 3377

Texte de la question

SÉPARATISME

M. le président. La parole est à M. Alexis Corbière.

M. Alexis Corbière. La France insoumise est très attachée à la laïcité. À tel point que nous ne comprenons pas que la loi de 1905 ne soit toujours pas appliquée sur l'ensemble du territoire.

M. Raphaël Schellenberger. Où est le problème ?

M. Alexis Corbière. À tel point que nous dénonçons que le Président de la République accepte encore d'être chanoine de Latran. (*Applaudissements sur les bancs du groupe FI.*) À tel point que nous condamnons les nombreux avantages fiscaux accordés aux cultes, les subventions publiques aux crèches confessionnelles et les différents renoncements au principe de laïcité. Nous désapprouvons enfin votre ambition de vous mêler de l'organisation d'un culte.

Voilà comment « renforcer la laïcité et les principes républicains », selon le nouveau nom du projet de loi. Mais il nous semble évident que vous voulez fabriquer un agenda médiatique où durant des mois, vous répétez des mots qu'ensuite vous peinez à définir, comme le « séparatisme » que vous avez abandonné dans le titre du futur projet de loi. Ainsi, vous contournez les problèmes sociaux et sanitaires qui déchirent notre pays, en saturant l'opinion d'une question obsessionnelle : l'islam, l'islam, l'islam. (*Applaudissements sur les bancs du groupe FI.*)

M. Raphaël Schellenberger. Non, l'islamisme !

M. Alexis Corbière. Vous voulez lutter contre les islamistes ? Eh bien, agissez chaque fois qu'ils ne respectent pas la loi : on ne peut exiger autre chose en République. J'affirme ici que les lois actuelles permettent déjà largement de régler les problèmes pointés par Emmanuel Macron vendredi dernier : vous pouvez fermer les écoles clandestines où se développe le fanatisme. (*Applaudissements sur les bancs du groupe FI.*) D'ailleurs, donnez-nous des chiffres à leur sujet : combien sont-elles réellement, celles contre lesquelles vous ne pourriez agir ? Et pourquoi tous ces « buzz », que vous déclenchez inlassablement dans les médias sur les certificats d'allergie au chlore ou les certificats de virginité ? Nous attendons à ce sujet des faits, des éléments d'analyse partagés, afin de mieux agir s'il le faut.

Vous voulez agir contre des séparatismes ? En voici un : celui des riches (*Applaudissements sur les bancs du groupe FI*), qui ont leurs propres écoles et leurs cliniques, qui refusent l'impôt et qui font de plus en plus sécession comme le dénonce avec inquiétude le politologue Jérôme Fourquet.

Vous voulez faire reculer le fanatisme ? Faites progresser la République, la santé, l'éducation, la justice, l'égalité

hommes-femmes, la lutte contre la pauvreté et contre le chômage. (*Applaudissements sur les bancs du groupe FI.*) La majorité de nos concitoyens en a marre qu'on lui parle de religion. Laissez les fidèles tranquilles quand ils respectent la loi, mais agissez pleinement pour les citoyens ! (*Applaudissements sur les bancs des groupes FI et GDR.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'intérieur.

M. Gérard Darmanin, ministre de l'intérieur. Si certains ont évoqué le réveil républicain, je crains malheureusement que vous ne soyez dans le déni. Reprenant une formule évangélique, je dirais : « Celui qui a des oreilles, qu'il entende ! »

M. Raphaël Schellenberger. Amen !

M. Gérard Darmanin, ministre. Mais il n'y a pas pire sourd que celui qui ne veut pas écouter... (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe LaREM.*)

Le scrutin uninominal que vous combattez a tout de même quelques avantages : celui de vous placer au milieu de vos concitoyens. Dans votre circonscription, vous le savez fort bien et nous aurons peut-être l'occasion d'en parler tout à l'heure...

M. Alexis Corbière. Je vous prends au mot d'en trouver dans ma circonscription !

M. le président. S'il vous plaît, monsieur Corbière !

M. Gérard Darmanin, ministre. Ma maman m'a appris à ne pas montrer du doigt, monsieur Corbière ! C'est très impoli ! (*Protestations sur les bancs du groupe FI.*)

M. le président. S'il vous plaît, mes chers collègues ! Poursuivez, monsieur le ministre.

M. Gérard Darmanin, ministre. Ne pas montrer du doigt fait sans doute partie des exigences minimales de la vie en société, et je vous demande de m'entendre autant que je vous ai entendu. (*Exclamations continues sur les bancs du groupe FI.*) La démocratie oblige à un peu de calme lorsqu'un point de vue diffère du sien. (*Applaudissements sur de nombreux bancs des groupes LaREM, Dem et Agir ens.*)

M. Alexis Corbière. C'est grave, ce dont vous nous accusez !

M. Gérard Darmanin, ministre. Effectivement, la situation est très grave. (*Exclamations persistantes sur les bancs du groupe FI.*)

M. Alexis Corbière. Respectez les députés que nous sommes !

M. le président. S'il vous plaît, monsieur Corbière ! C'est le dernier avertissement ! La prochaine fois, je vous sanctionnerai.

M. Gérard Darmanin, ministre. Je ne m'explique pas qu'un parti comme le vôtre, qui a dénoncé pendant longtemps l'opium du peuple, soit désormais lié à un islamo-gauchisme qui détruit la République. (*Protestations sur les bancs du groupe FI. – Applaudissements sur les bancs des groupes LaREM, Dem et Agir ens, sur quelques bancs du groupe LR et parmi les députés non inscrits.*) Voilà la réalité, monsieur Corbière ! Manifestement, nous ne faisons pas que gêner quelques islamistes radicaux ; quand j'entends vos propos et ceux de M. Mélenchon, je sens que nous gênons aussi beaucoup dans votre corps électoral. (*Applaudissements sur les bancs du groupe LaREM ainsi que sur plusieurs bancs des groupes Dem et Agir ens.*)

M. Alexis Corbière. C'est indigne !

M. Éric Coquerel. Démagogue !

Données clés

Auteur : [M. Alexis Corbière](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (7^e circonscription) - La France insoumise

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 3377

Rubrique : Laïcité

Ministère interrogé : Intérieur

Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [7 octobre 2020](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [7 octobre 2020](#)